

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 juin 2018

POINT N° 5.41. DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2018 / 73

Objet : METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE – COMMUNE DE PERTUIS (84)

Engagement financier n° 1 relatif à la convention d'anticipation foncière sur le site « JAS DE BEAUMONT NORD »

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-3 et L.321-1 à L.321-13,

Vu le décret n°2016-1386 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°2001-1234 du 20 Décembre 2001 portant création de l'Etablissement Public Foncier Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu les délibérations n°2015-43 et n°2017-54 du Conseil d'Administration des 20 juillet 2015 et 30 novembre 2017 approuvant le Programme Pluriannuel d'Interventions pour la période 2016-2020,

Vu la délibération n°2016-43 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 actualisant le règlement intérieur de l'Etablissement Public Foncier de Provence – Alpes - Côte d'Azur,

Vu la convention d'anticipation foncière sur le site « JAS DE BEAUMONT NORD » d'un montant de 12 000 000 (douze millions) d'euros hors taxes approuvée par délibération n° 2017 / 83 du Conseil d'Administration du **30 NOVEMBRE 2017**,

Vu l'engagement financier d'un montant de **6 000 000 (six millions)** d'euros hors taxes autorisé par la délibération précitée.

Vu le rapport de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier Provence – Alpes -Côte d'Azur relatif au dossier cité en objet

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier,
sur proposition du Président

Autorise l'engagement financier de 6 000 000 (six millions) d'euros hors taxes portant l'engagement financier cumulé à 12 000 000 (douze millions) d'euros hors taxes.

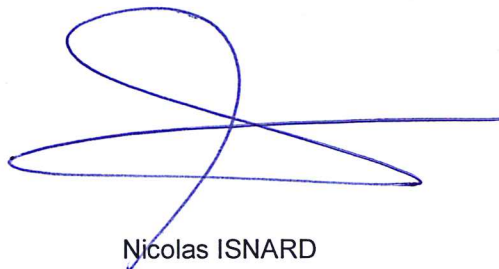
Une copie de la présente délibération sera adressée pour information à la Métropole.

La Directrice Générale
de l'EPF PACA



Claude BERTOLINO

Le Président
du Conseil d'Administration



Nicolas ISNARD

Le Préfet de Région

Pour le préfet,
Le secrétaire général pour les affaires régionales

25 JUIN 2018



Thierry QUEFFLEC